



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA MANCHE

Publié le 19-12-16

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

DECEMBRE 2016

NUMERO SPECIAL N° 105

ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

DIVERS.....	2
DDFIP - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	2
<i>Arrêté du 19 décembre 2016 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la trésorerie de Beaumont-Hague.....</i>	<i>2</i>
<i>Arrêté du 19 décembre 2016 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la trésorerie de Valognes.....</i>	<i>2</i>



DIVERS

DDFIP - Direction Départementale des Finances Publiques

Arrêté du 19 décembre 2016 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la trésorerie de Beaumont-Hague

Art. 1 : Les services de la Trésorerie de Beaumont-Hague (Manche), situés 11, rue Jallot seront fermés au public, à titre exceptionnel, le mardi 20 décembre 2016.

Art. 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Signé : Par délégation du Préfet, Le Directeur départemental des finances publiques de la Manche, administrateur général des finances publiques :
Michel ROULET



Arrêté du 19 décembre 2016 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la trésorerie de Valognes

Art. 1 : Les services de la Trésorerie de Valognes (Manche), situés 3, rue des Ecoles seront fermés au public, à titre exceptionnel, le jeudi 5 janvier (journée) et le vendredi 6 janvier 2017 (matin).

Art. 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Signé : Par délégation du Préfet, Le Directeur départemental des finances publiques de la Manche, administrateur général des finances publiques :
Michel ROULET

